



Référence : DEP-Bordeaux-504-2007

Madame le directeur du CNPE de Golfech

**B. P. n° 24
82401 Valence d'Agen CEDEX**

Bordeaux, le 14 mai 2007

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech
Inspection INS-2007-EDFGOL-0010 du 25/04/2007 – Organisation de la radioprotection (ALARA-RTR)

Madame le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire, une inspection courante a eu lieu le 25/04/2007 au centre nucléaire de production d'électricité de Golfech sur le thème "Organisation de la radioprotection (ALARA-RTR)".

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

Les inspecteurs ont examiné l'organisation retenue pour le domaine de la radioprotection avec en particulier la mise en œuvre de la démarche ALARA, la gestion des régimes de travail radiologiques (RTR) et des tirs radiographiques. Ils ont fait le point sur des inspections précédentes sur le même thème et sur des événements significatifs ou intéressants pour la radioprotection récents. Ils ont consulté plusieurs documents tels que des RTR et des extraits de dossiers préparatoires aux tirs radiographiques pour le prochain arrêt du réacteur n°2 prévu en mai 2007.

L'impression à l'issue de cette inspection est positive. Les inspecteurs ont noté de bonnes pratiques en matière de contrôle des RTR par le service « Sécurité Prévention des Risques » et en matière de tirs radiographiques, avec l'application des « pratiques performantes » recommandées par les services centraux d'EDF.

.../...

En matière d'axe d'amélioration, les inspecteurs estiment que le site devrait progresser en matière de récupération et d'analyse systématiques des doses effectivement reçues mentionnées dans les RTR afin de disposer d'un retour d'expérience plus détaillé utile à l'application de la démarche ALARA. Enfin, les inspecteurs regrettent que le site n'ait pas profité de l'année 2007, peu chargée en termes d'activités liées aux arrêts de réacteur pour rechargement, pour engager une réflexion approfondie de l'optimisation de la dosimétrie reçue hors arrêt de réacteur.

Demandes d'actions correctives

Pour 2007, les doses reçues hors arrêt de réacteur représentent environ 45% de l'objectif global. Vos représentants ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de réflexion particulière en vue de réduire ces doses. Ils ont néanmoins mentionné des actions sur les puisards du BAN, les évacuations combustible, les conditionnements des filtres (DT218) ainsi qu'une réflexion sur la stratégie de pose des protections biologiques et l'éradication des points chauds. Cependant, les inspecteurs ont regretté que le CNPE n'ait pas profité de l'année 2007, peu chargée en termes d'activités liées aux arrêts de réacteur pour rechargement, pour entreprendre une démarche d'optimisation des doses hors arrêt.

A1. Je vous demande d'identifier les activités contribuant significativement aux doses reçues en fonctionnement, de m'indiquer les gains envisagés avec les actions déjà engagées et au vu de ce bilan, d'examiner l'opportunité de mener d'autres actions d'optimisation.

Les inspecteurs ont vérifié la déclinaison effective de quelques points du référentiel national radioprotection (chapitre 5) d'EDF. Ils ont constaté que la possibilité d'alerte du directeur d'unité par toute personne compétente en radioprotection (§2.3 – 4 du référentiel RP) n'était pas reprise explicitement dans la documentation du CNPE.

A2. Je vous demande de faire figurer explicitement cette exigence interne d'EDF dans votre référentiel documentaire.

Le nouveau logiciel de gestion des RTR devra permettre à terme de disposer automatiquement des doses reçues par RTR. En attendant, ces doses sont notées manuellement, mais pas systématiquement. Les inspecteurs ont également constaté que le nombre effectif de personnes intervenant sur un chantier n'est pas renseigné. Je considère que ces pratiques ne permettent pas de disposer d'un retour d'expérience fiable par RTR et que l'enregistrement systématique de ces données devrait être mis en place sans tarder.

A3. Je vous demande de m'indiquer quand l'enregistrement systématique de la dosimétrie opérationnelle et du nombre d'intervenants, qu'il soit automatique ou manuel, sera mis en place.

Compléments d'information

En 2007, le CNPE a changé d'organisation avec la dissociation du GTRPE (Groupe de Travail RadioProtection et Environnement) en GTPR (Groupe de Travail Prévention des Risques) et GTE (Groupe de Travail Environnement). Le jour de l'inspection la NOTE02004 était en cours de montée d'indice, notamment afin d'acter la disparition du GTRPE et la création du GTPR.

B1. Je vous demande de me communiquer la nouvelle NOTE02004.

Les inspecteurs ont constaté qu'il n'y a pas de thème d'audit du service qualité spécifique aux activités de radioprotection sous-traitées. Je m'interroge sur l'opportunité de disposer d'un tel thème.

B2. Je vous demande de mener une réflexion en ce sens et de me communiquer votre analyse et vos conclusions.

Le CNPE ne fixe pas à ce jour d'objectif individuel de dose dans les RTR, seule une dose moyenne par agent apparaît. Vos représentants ont indiqué que ce type de prévision était très complexe à réaliser, notamment pour les prestataires. J'estime cependant nécessaire de progresser dans ce domaine.

B3. Je vous demande d'engager une réflexion afin d'améliorer les prévisions individuelles de dose et de m'adresser les actions associées.

Concernant l'arrêt du réacteur n°2 en 2007, 7 chantiers pris en charge par UTO ont été classés à « enjeu de radioprotection 3 ». Ils doivent, selon votre référentiel national, disposer de 3 scénarios d'optimisation et de la justification du scénario retenu. Lors de l'inspection, le CNPE ne disposait pas de ces scénarios et vos représentants ne savaient pas si UTO avait mené ces études.

B4. Je vous demande de vérifier que les exigences ont été respectées et de me communiquer les analyses d'optimisation.

Observations

C1. Les tirs radiographiques prévus lors du prochain arrêt de tranche apparaissent comme des activités dans le planning global. Cependant, l'outil de planification (OPX2) n'offre pas une performance suffisante pour vérifier l'absence de travaux dans les locaux adjacents situés dans la zone contrôlée. Ainsi, l'identification du décalage de chantiers présents dans la zone de tir repose non pas sur l'outil informatique mais sur le coordonnateur END.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
l'adjoint au chef de la division de Bordeaux

SIGNE

Erick BEDNARSKI